



Patrimoine : ce que pensent les experts des propositions du candidat Macron

Contenu réservé aux abonnés



Droits de succession, départ à la retraite, compte épargne temps... des spécialistes passent en revue les bons et mauvais points du programme du président-candidat Emmanuel Macron dans le domaine patrimonial. Dans le vaste programme de réformes annoncé par le président-candidat Emmanuel Macron le 17 mars 2022 plusieurs mesures ont des répercussions sur le patrimoine des ménages. Des spécialistes de l'ingénierie patrimoniale commentent les principales propositions dans ce domaine.

Baisse d'impôts

Le candidat Macron a évalué le coût de son programme à 50 milliards d'euros par an et promis 15 milliards par an de baisses d'impôts, pour moitié bénéficiant aux ménages, pour moitié aux entreprises. Soucieux de se débarrasser de l'étiquette de « président des riches » qui lui est accolée depuis la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF), il a précisé que cette baisse s'accompagnerait de mesures de soutien accrues en faveur des Français les moins favorisés, comme les mères célibataires ou les petites retraites.

Cette nouvelle salve de baisse des impôts des particuliers s'appuie principalement sur la suppression de la redevance audiovisuelle et la réforme de la fiscalité de l'héritage (voir ci-dessous).

« Ces réductions d'impôts vont dans le bon sens, considère Vincent Cudkowicz, directeur général de bienprévoir.fr et **Primaliance**. On peut espérer que cela va donner davantage de possibilités aux Français et une meilleure compétitivité aux entreprises. »

Benoît Berchebru, directeur de l'ingénierie patrimoniale chez Nortia, tempère : « l'idée générale de diminuer les impôts qui pèsent sur les Français est bonne mais se pose la question du financement de ces mesures. On l'a vu dans le cas de la suppression de la taxe d'habitation : en contrepartie de la baisse des recettes que cela a entraînée pour les collectivités, certains maires ont augmenté les impôts fonciers de leurs administrés. » En d'autres termes, si derrière ce que je donne d'une main, je reprends de l'autre, c'est contreproductif.

De la même façon, concernant la redevance audiovisuelle, poursuit-il, « si, à première vue, la proposition est favorable pour le pouvoir d'achat des ménages, comment



l'audiovisuel public va-t-il compenser ces pertes de financement ? »

Plus largement, Emmanuel Macron indique qu'une partie de ces baisses d'impôts seront financées grâce aux réformes autour du travail (retraites, objectif de plein-emploi). Or, estime Benoît Berchebru, « comment va-t-on arriver au plein-emploi ? Le programme pêche concernant l'adéquation des offres à la demande. Beaucoup de métiers difficiles et pas assez rémunérés ne trouvent pas preneur comme dans la restauration, le BTP, les services à la personne. »

Droits de succession

Emmanuel Macron a annoncé lancer une réforme des droits de succession pour faciliter la transmission du patrimoine. Deux mesures phares sont au programme : augmenter l'abattement sur les successions en ligne directe à 150.000 euros au lieu de 100.000 actuellement, par part ; créer un abattement pour neveux, nièces, petits-enfants et enfants du conjoint.

« La réforme de la fiscalité de l'héritage est une surprise, commente Pierre Jonquet, ingénieur patrimonial chez Equance. C'est un sujet qui a été peu évoqué pendant ce premier quinquennat d'Emmanuel Macron. S'il est aujourd'hui mis sur le devant de la scène, c'est probablement pour se positionner face aux autres candidats qui se sont emparés de cette question ».

Reste que ce volet suscite le satisfecit des professionnels de la gestion patrimoniale. « Je suis favorable à l'augmentation des abattements car cela va permettre de faire tourner plus rapidement les patrimoines, juge Benoît Berchebru. Avec l'allongement de l'espérance de vie, on hérite aujourd'hui très tard et la fiscalité est lourde. En Italie, par exemple, l'abattement sur les successions atteint 1 million d'euros même si la progressivité du barème de la taxation y est plus forte. »

Certes, le candidat Macron a indiqué aller sur ce sujet « moins loin que certains candidats. » Dans son programme fiscal à destination des particuliers, Valérie Pécresse prévoit en effet le doublement de l'abattement pour les transmissions en ligne directe (parents et enfants), de 100.000 à 200.000 euros, tandis qu'il sera porté à 100.000 euros pour une transmission en ligne indirecte, par exemple, dans le cas où une personne hériterait de son oncle ou de sa soeur.

Mais Emmanuel Macron ne veut pas être accusé de faire une réforme qui favoriserait les riches. Il a d'ailleurs souligné sur ce point pendant sa conférence de presse qu'il augmenterait cet abattement pour tenir compte de la hausse des prix des biens immobiliers pour les classes moyennes, ajoutant qu'un « couple qui transmet une maison, ce n'est pas des rentiers ».

L'autre volet de la réforme des droits de succession, relatif à l'assouplissement du régime de succession en ligne indirecte, est également salué. « Ce point me semble même le plus important, remarque Pierre Jonquet, car il va permettre une transversalité successorale. Aujourd'hui, le système favorise la transmission de parents à enfants mais pas à d'autres personnes de sa famille ni à des personnes en dehors de sa famille. Cette mesure va favoriser une meilleure répartition de son patrimoine, qui plus est, pour ceux qui n'ont pas d'enfants. »

Il s'agit pour le président-candidat de mieux répondre aux évolutions sociétales, et faciliter les transmissions au sein des familles recomposées, notamment. L'abattement, révèle Les Echos, serait ainsi relevé à 100.000 euros dans tous les cas. Alors qu'aujourd'hui le montant défiscalisé est de 7.967 € pour un neveu ou une nièce et de 1.594 € pour les petits-enfants du défunt ou en l'absence d'un autre abattement applicable.

Des bémols sont toutefois apportés à la philosophie d'ensemble de ces propositions. « Il



faudrait à terme simplifier et harmoniser tout le dispositif, préconise Benoît Berchebru et par ailleurs il serait opportun de remettre à jour le barème des droits de succession. A part pour tenir compte de l'inflation, ce n'est jamais fait contrairement au barème de l'impôt sur le revenu. »

De son côté, Pierre Jonquet appelle à la prudence car les contours de cette partie successorale du programme ne sont pas réellement dessinés. « Est-ce que les abattements pour droits de succession seront déclinés sur le régime des donations ? Ce serait une bonne chose. De même, jusqu'où ira l'assouplissement du régime de succession en ligne indirecte ? Va-t-il concerner les frères et soeurs ? »

Si le relèvement de l'abattement de 100.000 à 150.000 euros est positif, je ne pense pas que cela soit fait pour tenir compte de la hausse des prix de l'immobilier, nuance Vincent Cudkowicz, « car, en réalité, cela ne règle en aucun cas le problème du coût du logement et de la difficulté des jeunes Français à se loger. Un phénomène amplifié par la crise du Covid. On est en train de passer à côté d'une question essentielle pour la société. » En outre, rappelle-t-il, l'assurance-vie est déjà un outil patrimonial puissant pour transmettre un capital à son décès, hors droits de succession ou à moindre coût fiscal.

Retraites

Emmanuel Macron a confirmé qu'il prévoyait de porter progressivement à 65 ans l'âge légal de départ à la retraite s'il était réélu à la présidence de la République. Promettant une réforme « plus simple » que la retraite à points qui avait suscité une vive résistance des syndicats et dans la rue, avant d'être abandonnée en raison de la pandémie, il a assuré qu'elle prendrait en compte les carrières longues, les questions d'invalidité et « la réalité des métiers et des tâches ».

« La réforme que je souhaite mener, c'est d'augmenter l'âge légal progressivement. Comme on l'a toujours fait d'ailleurs, avec un système de trimestres progressif », a-t-il ajouté. Une hausse du minimum retraites à 1.100 euros par mois pour les carrières complètes a également été annoncée, le tout pour un projet de loi dès l'été.

« L'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite, c'est irrémédiable, souligne Pierre Jonquet. La retraite c'est mécanique. Les actifs payent les retraites de ceux qui les perçoivent. Or, avec l'allongement de l'espérance de vie et si l'on veut le conserver intact, le système de répartition ne sera plus viable sur le long terme si on ne le fait pas évoluer. »

Concernant l'arrivée progressive à la retraite, Benoît Berchebru observe de son côté que les pouvoirs publics ont déjà prévu de faire évoluer le système existant du cumul emploi-retraite, « qui peine à convaincre ». Le nouveau dispositif « qui est très bien » est prévu dans la loi de finances pour 2022. Sauf que les décrets d'application sont en attente pour pouvoir le mettre en place. Le gouvernement veut-il encore le renforcer ? La question est ouverte.

Épargne salariale

Sur le travail, Emmanuel Macron avance une réforme du compte épargne-temps (CET) universel, pour qu'il soit « portable » en cas de changement d'entreprise, monétisé différemment et pour le rendre universel.

« C'est une bonne mesure si l'épargne du CET peut être placée dans le plan d'épargne retraite (PER) qui rencontre du succès auprès des Français. Il faut le plus possible qu'il y ait une porosité entre les différents véhicules d'épargne », défend Vincent Cudkowicz.

Anne-Sophie Vion

La nouvelle génération d'entrepreneurs à succès attise la convoitise des « family office



». Ces boutiques dédiées à la gestion du patrimoine des plus riches tentent de séduire une clientèle plus autonome et moins frileuse face au risque.

